

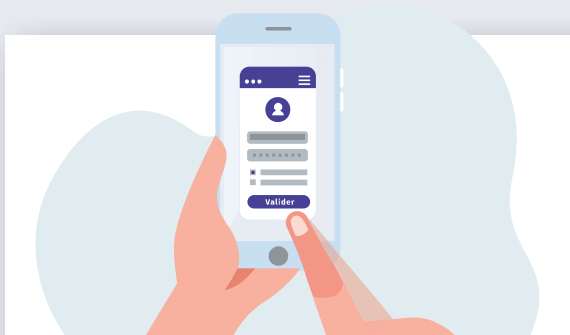


MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

maprocuration.gouv.fr

Faire sa demande de procuration en ligne,
c'est possible !



1

Effectuez votre demande en ligne et
conservez la référence à 6 caractères



2

Rendez-vous en commissariat ou en
brigade de gendarmerie pour valider votre
procuration, **muni(e) de votre référence
à 6 caractères et d'une pièce d'identité**



3

Recevez la confirmation de votre
procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous
donnez procuration